



Organisation météorologique mondiale
Institution spécialisée des Nations Unies

Communiqué de presse



Temps • Climat • Eau

*Les communiqués de presse sont destinés à l'information -
ils ne constituent pas un compte rendu officiel*

OMM-N° 898

À ne pas diffuser avant 11 h 00 GMT le jeudi 16 septembre 2010

UN NOUVEAU RAPPORT MET EN ÉVIDENCE LES INFLUENCES RÉCIPROQUES ENTRE LA COUCHE D'OZONE ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Genève/Nairobi, le 16 septembre 2010 – L'action engagée par la communauté internationale pour préserver la couche d'ozone, qui protège les organismes vivants des effets nocifs du rayonnement ultraviolet, est un succès dans la mesure où elle a permis d'enrayer la déperdition d'ozone et contribué à atténuer l'effet de serre, d'après une nouvelle étude.

Le résumé de l'évaluation scientifique de l'appauvrissement de la couche d'ozone (édition de 2010) a mis en lumière de nouveaux éléments concernant les effets du changement climatique sur la couche d'ozone et, inversement, les répercussions de l'évolution de la couche d'ozone sur le climat de la planète.

Rédigé et revu par quelque 300 scientifiques, ce rapport a été publié à l'occasion de la Journée internationale des Nations Unies pour la protection de la couche d'ozone. C'est le document le plus complet qui ait été publié sur la question depuis quatre ans.

Le rapport réaffirme l'efficacité du Protocole de Montréal, qui a «empêché une déperdition beaucoup plus marquée de l'ozone stratosphérique grâce à l'élimination progressive de la production et de la consommation de substances nocives pour ce gaz».

Étant donné que nombre de ces substances sont également de puissants gaz à effet de serre, le Protocole de Montréal, d'après le rapport, «a eu des effets connexes très bénéfiques en contribuant à la lutte contre le changement climatique». En 2010, la réduction – imposée par le Protocole de Montréal – des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, exprimée en émissions d'équivalent CO₂ (environ 10 gigatonnes), a été cinq fois supérieure à l'objectif visé pour la première période d'engagement (2008-2012) du Protocole de Kyoto, traité portant sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

D'après le rapport publié par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la communauté scientifique est confrontée à un défi majeur qui consiste à élucider les interactions complexes entre l'ozone et les changements climatiques pour être en mesure de prévoir les concentrations futures de ce gaz.

Les changements climatiques devraient exercer une influence croissante sur l'ozone stratosphérique dans les décennies à venir. «Ces changements découlent essentiellement des émissions de gaz à effet de serre persistants, en particulier le dioxyde de carbone, liés aux activités humaines.»

Principales conclusions concernant la couche d'ozone:

- Ces dix dernières années, les concentrations d'ozone ont cessé de diminuer, que ce soit à l'échelle du globe ou dans les régions polaires (Arctique et Antarctique), sans pour autant augmenter;
- Du fait de l'élimination progressive des substances nocives pour l'ozone en application du Protocole de Montréal, la couche d'ozone, en dehors des régions polaires, devrait revenir à son niveau d'avant 1980 avant le milieu du siècle. La reconstitution de la couche d'ozone pourrait être accélérée par le refroidissement – lié aux gaz à effet de serre – de la haute stratosphère;
- En revanche, le trou dans la couche d'ozone qui se forme chaque printemps au-dessus de l'Antarctique est un phénomène qui devrait persister beaucoup plus longtemps;
- Les conséquences, pour le climat, du trou dans la couche d'ozone au-dessus de l'Antarctique sont de plus en plus évidentes: on assiste à d'importants changements concernant la configuration des vents et des températures en surface;
- Il est confirmé qu'aux latitudes moyennes, le rayonnement ultraviolet parvenant à la surface de la Terre est resté à peu près constant durant la décennie écoulée;
- En Antarctique, on continue d'observer une forte intensité du rayonnement ultraviolet lorsque le trou saisonnier dans la couche d'ozone est important.

Principales conclusions concernant les substances nocives pour l'ozone et leurs substituts:

De nombreuses substances chimiques destructrices d'ozone telles que les CFC (chlorofluorocarbures), utilisées naguère dans des produits tels que les réfrigérateurs et les propulseurs d'aérosols ont été progressivement éliminées. La demande de substances de remplacement appelées HCFC (hydrochlorofluorocarbures) et HFC (hydrofluorocarbures) s'est accrue. Or, il s'avère que nombre de ces substances sont de puissants gaz à effet de serre.

- Les émissions totales de HCFC devraient commencer à diminuer dans la décennie à venir suite aux mesures décidées en 2007 au titre du Protocole de Montréal. Il n'empêche qu'elles augmentent actuellement à un rythme plus rapide qu'il y a quatre ans. Les concentrations de HCFC-22, le plus abondant de ces gaz, ont progressé plus d'une fois et demie plus vite en 2007-2008 qu'en 2003-2004;
- Les concentrations et les émissions de HFC augmentent à un rythme annuel d'environ 8 %. Le HFC-23 est un sous-produit du HCFC-22: bien qu'il n'ait pas d'incidence sur la couche d'ozone, c'est un gaz à effet de serre plus de 14 000 fois plus puissant que le CO₂.

Achim Steiner, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Directeur exécutif du PNUE a déclaré en substance: «Cela nous offre de nouvelles possibilités d'agir face au défi que représente le changement climatique. Un groupe international de modélisateurs collaborant avec le PNUE est parvenu récemment à la conclusion que les promesses et les engagements afférents à l'accord de Copenhague ne seront probablement pas suffisants pour que l'augmentation de la température à l'échelle du globe reste en deçà du seuil de 2 °C d'ici à 2050. L'écart entre la réalité scientifique et l'objectif visé est évalué à environ 4,7 gigatonnes d'équivalent CO₂ par an, ce qui signifie que des mesures devront être prises d'urgence durant les quelque dix années à venir si l'on ne veut pas dépasser 2 °C d'augmentation.»

Commentant la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone, il a ajouté: «Le rapport publié aujourd'hui souligne le fait que les mesures prises pour préserver la couche d'ozone ont été non seulement efficaces mais qu'elles continuent de procurer de multiples avantages aux économies nationales, notamment en facilitant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Non seulement ces mesures contribuent à la lutte contre les changements climatiques mais elles bénéficient aussi directement à la population en préservant sa santé. En effet, si la Convention de Vienne et le Protocole de Montréal qui lui est associé n'avaient pas existé, les concentrations atmosphériques de substances nocives pour l'ozone auraient pu être multipliées par dix d'ici à 2050, ce qui aurait pu provoquer jusqu'à 20 millions de cas supplémentaires de cancer de la peau et 130 millions de cas supplémentaires de cataracte, sans parler des dommages infligés au système immunitaire de l'être humain, à la faune sauvage et à l'agriculture».

«Cette question du trou dans la couche d'ozone fait ressortir l'importance des activités de surveillance et de recherche concernant l'atmosphère, sans lesquelles la destruction de l'ozone se serait poursuivie sans relâche et n'aurait peut-être été détectée qu'après de plus sérieux dommages», a déclaré le Secrétaire général de l'OMM, Michel Jarraud. «La mise en œuvre du Protocole de Montréal est un exemple remarquable de collaboration entre scientifiques et décideurs qui a permis de contrer avec succès une grave menace pour la société et l'environnement.»

«La composition de l'atmosphère continuera d'évoluer au gré des activités humaines. Aussi le programme de la Veille de l'atmosphère globale de l'OMM continuera-t-il, par ses activités de surveillance, de recherche et d'évaluation, de fournir les données scientifiques nécessaires à la compréhension et, finalement, à la prévision des changements environnementaux tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle mondiale», a poursuivi M. Jarraud.

Le Groupe d'experts d'évaluation scientifique présentera le résumé du nouveau rapport à la prochaine réunion annuelle des Parties au Protocole de Montréal, qui aura lieu à Kampala, Ouganda, du 8 au 12 novembre 2010.

La version intégrale du rapport sera disponible début 2011.

La Journée internationale de la protection de la couche d'ozone est célébrée aujourd'hui pour commémorer la signature, le 16 septembre 1987, du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter:

À l'OMM:

M^{me} Carine Richard-Van Maele, chef du Bureau de la communication et des relations publiques (tél.: +41(0)22 730 83 15; mobile: 41(0)79 406 47 30; courriel: cpa@wmo.int)
Clare Nullis, attachée de presse, Bureau de la communication et des relations publiques (tél.: +41(0)22 730. 84 78; courriel: cnullis@wmo.int)

Site Web: <http://www.wmo.int>

Au PNUE:

Nick Nuttal, porte-parole du PNUE/chef de la division Médias.
(tél.: +254 207 62 30 84; mobile: +254(0) 733.63.27.55; courriel: nick.nuttal@unep.org)

Liens utiles: <http://www.wmo.int/pages/prog/arep/gaw/ozone/index.html> et www.unep.org/ozone/.